

	<b>CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>COMPTE-RENDU DE SEANCE</b>
	<b>Séance publique du 24 mai 2019</b>	

Convocation du 17 mai 2019

Aujourd'hui vendredi 24 mai 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Alain TURBY  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Maribel BERNARD à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Gérard DUBOS  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT  
M. Marc LAFOSSE à Mme Laetitia JARTY-ROY  
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à M. Eric MARTIN  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU jusqu'à 10h30  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h00  
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h00  
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h10  
M. Alain CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h15  
M. Nicolas FLORIAN à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h30  
Mme Christine BOST à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h20  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 11h30  
M. Didier CAZABONNE à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 11h40  
M. Alain SILVESTRE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h40  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET à partir de 12h00  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole, ouvre la séance.

### **PROCES-VERBAL DU 26 AVRIL 2019- ADOPTION**

Le procès-verbal est adopté sans observation.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

M. DUPRAT et Mme BOST ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire adjoint de séance.

### **COMMUNICATION**

### **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES**

Communication effectuée

Délégation du Président - M. Patrick BOBET

**Monsieur BOBET 1 Représentations dans les organismes - Désignations - Autorisation  
Délibération n° 2019-269**

Il convient de désigner les représentants (suppléants) de Bordeaux Métropole au sein de 2 organismes : le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et le Comité consultatif régional de la recherche et du développement.

Unanimité Désignations effectuées

**Monsieur BOBET 2 Représentation de Bordeaux Métropole au sein du Conseil  
d'Administration de l'ADIL de Gironde - Désignation - Autorisation  
Délibération n° 2019-270**

Compte tenu du renouvellement des instances de l'ADIL33, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant de Bordeaux Métropole au sein de cet organisme.

Unanimité Désignation effectuée

**Monsieur BOBET 3 Bordeaux métropole coopérative - Protocoles de coopération avec  
les Villes de Limoges et Mont-de-Marsan agglomération - Décision -  
Signature  
Délibération n° 2019-271**

Après Angoulême, les agglomérations de Libourne et Marmande et la ville de Saintes, le déploiement d'alliances territoriales au titre de la démarche "Bordeaux métropole coopérative" se

poursuit avec deux nouveaux territoires : Limoges et Mont-de-Marsan.

Cette dynamique se matérialise par deux nouveaux projets de protocole pluriannuel de coopération qui sont soumis à l'approbation des assemblées délibérantes respectives.

**Mme DELATTRE, MM. MANGON, ROSSIGNOL-PUECH, HURMIC, FELTESSE, GUICHARD, CHAUSSET, TURBY, PUYOBRAU, DELLU, TOUZEAU, Mmes VILLANOVE et BOST sont intervenus sur ce dossier.**

#### **Majorité**

**Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur DELLU, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET**

#### **Sites majeurs d'attractivité économique - M. Nicolas Florian**

**Monsieur  
FLORIAN  
4**

**Aides à la création numérique et aux nouveaux formats - Attribution de subventions - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-272**

Lors de sa séance du 9 novembre 2018, le Conseil a adopté une convention de coopération quadripartite avec la ville de Bordeaux, le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) et l'Etat portant notamment sur la création d'un Fonds d'aide à la création numérique et aux nouveaux formats.

Suite à l'appel à projet lancé le 6 décembre 2018 et clos le 31 janvier 2019, 26 candidatures éligibles ont été reçues, parmi lesquelles 12 projets ont été retenus pour un montant total de 197 000 euros, soit un apport respectif :

- de Bordeaux Métropole à hauteur de 109 444,44 euros sur un budget mobilisable de 125 000 euros (voté le 9 novembre 2018)
- de la Ville de Bordeaux à hauteur de 21 888,89 euros sur un budget mobilisable de 25 000 euros
- du CNC à hauteur de 65 666,67 euros sur un budget mobilisable de 75 000 euros.

Le présent rapport a pour objet :

- l'attribution de la partie financée par Bordeaux Métropole de ces subventions
- d'autoriser M. le Président à signer les conventions avec les lauréats
- d'autoriser la Ville de Bordeaux à procéder au versement des subventions qui s'y rattachent, conformément à la convention de coopération et de mise à disposition de service ascendante autorisée en séance du 17 décembre 2018.

#### **Unanimité**

**Monsieur  
FLORIAN  
5**                      **Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole -  
Organisation de l'édition 2019 de Bordeaux fête le fleuve - Décision -  
Autorisation  
Délibération n° 2019-273**

La 11ème édition de Bordeaux Fête le fleuve se tiendra du 20 au 23 juin 2019.  
En effet, outre la dimension nautique, Bordeaux Fête le fleuve proposera aussi des spectacles et concerts, une offre gastronomique diversifiée.  
L'édition 2019 de Bordeaux Fête le fleuve, portée par l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole, comporte un volet culturel important avec le lancement de la saison culturelle « Liberté ! Bordeaux 2019 ».  
En 2017 la participation de Bordeaux Métropole s'est élevée à 141 000 €.  
En 2019, il est proposé de maintenir ce soutien à l'identique dans le cadre d'un budget prévisionnel de 786 300 €.  
La participation de Bordeaux Métropole représente 17,93% du budget global.

**MM. JAY et DELAUX sont intervenus sur ce dossier**

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

**Monsieur  
FLORIAN  
6**                      **Association territoires et innovation sociale (ATIS), "Startup de  
territoire" - Subvention de Bordeaux Métropole - Décision -  
Autorisation  
Délibération n° 2019-274**

L'association territoires & innovation sociale (ATIS) a été créée en 2010, à l'initiative d'acteurs de l'Economie sociale et solidaire (ESS), de collectivités locales et d'entrepreneurs sociaux, afin de faciliter l'émergence de projets entrepreneuriaux socialement innovants.  
ATIS porte et anime la dynamique « Start Up de territoire » sur la Métropole bordelaise. L'objectif est de catalyser l'engagement des acteurs de l'écosystème dans une logique décloisonnée à 360°, en rassemblant les acteurs publics, les entrepreneurs, les acteurs économiques ou académiques, les financeurs, experts et les réseaux de l'économie sociale et solidaire.  
En 2018, la participation de Bordeaux Métropole s'est élevée à 20 000 €.  
En 2019, il est proposé de maintenir ce soutien à l'identique dans le cadre d'un budget prévisionnel de 50 000 €.  
La participation de Bordeaux Métropole représente donc 40 % du budget global.

**Unanimité**

**Monsieur  
FLORIAN  
7**                      **Association SOFILM Summercamp - Année 2019 - Subvention de  
fonctionnement - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-275**

L'association SOFILM Summercamp a été créée pour favoriser le développement et la promotion de la culture cinématographique.  
Pour cela, l'association organise des résidences d'écriture dans le but de produire des films (longs et courts métrages), des festivals, et toute manifestation ou entreprise favorisant la diffusion d'œuvres cinématographiques.  
Dans ce cadre, elle s'est engagée dans l'organisation et l'animation de résidences dédiées au long métrage de genre, afin de favoriser le renouvellement de ce format d'œuvre cinématographique en France.  
Bénéficiant du soutien financier de Bordeaux Métropole, abondé depuis 2018 par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la première session de ces résidences a débuté à l'automne 2017 sur le territoire de Bordeaux Métropole à Floirac et à Bordeaux. Le processus

d'appel à candidatures puis de sélection des projets s'est déroulé sur 2018, et les projets retenus sont en cours de développement.

L'objet de ce rapport est de valider, au titre de l'année 2019, le soutien de Bordeaux Métropole à l'association SOFILM Summercamp.

Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2017 pour un montant de 150 000 € TTC et en 2018 pour un montant de 150 000 € TTC plus 75 000 € TTC d'abondement du CNC, soit 225 000€ TTC est sollicitée pour un soutien financier de 150 000 € TTC plus 75 000€ d'abondement du CNC, soit 225 000 € TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel de 417 027 € TTC.

La participation de Bordeaux Métropole représente 36 % du budget global hors abondement du CNC.

### **Unanimité**

**Monsieur  
FLORIAN  
8**                      **Digital Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2019 - Décision -  
Autorisation  
Délibération n° 2019-276**

L'association Digital Aquitaine a été créée en 2014 avec des missions qui s'apparentent à celles d'un pôle de compétitivité, en œuvrant pour le développement de la filière numérique et des entreprises du territoire régional.

Ses principales actions se concentrent autour de :

- l'émergence de projets collaboratifs d'envergure dans un objectif de visibilité, d'animation et de promotion des acteurs du numérique aquitain au niveau régional, national et international,
- la création de richesses et d'emplois sur le territoire,

Bordeaux Métropole est l'un des membres fondateurs de Digital Aquitaine, aux côtés d'autres acteurs institutionnels (Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde), de grands groupes (La Poste, CDiscount) et des structures fédérant des acteurs de certaines filières du numérique.

Bordeaux Métropole a soutenu cette association pour un montant de 25 000 € en 2018.

il est proposé cette année de reconduire ce soutien pour un montant identique dans le cadre d'un budget prévisionnel de 552 400 € soit une participation de Bordeaux Métropole à hauteur de 4,52 %.

### **Unanimité**

**Monsieur  
FLORIAN  
9**                      **Projet d'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroport -  
Lancement d'une concertation et définition de ses modalités -  
Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-277**

L'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport-Aéroport-Aéroport vise à accompagner le développement économique du secteur ouest de la Métropole tout en valorisant ses atouts naturels. Cette opération d'aménagement nécessite des travaux d'investissements routiers pour améliorer les conditions de circulation et de mobilité douce qui impliqueront une modification substantielle du cadre de vie du territoire.

Dès lors, une concertation associant les usagers est rendue obligatoire par l'article L103-2 du Code de l'urbanisme. Cette dernière permettra d'informer les usagers sur les objectifs du projet et de les associer à son élaboration.

Ainsi, la présente délibération propose d'approuver l'organisation d'une concertation, ses modalités et les objectifs du projet poursuivis par l'OIM Bordeaux Aéroport-Aéroparc.

**Mme MELLIER, M. DUPRAT, Mmes KISS, CASSOU-SCHOTTE, BEAULIEU, MM. MANGON, ANZIANI et TOUZEAU sont intervenus sur ce dossier.**

**Unanimité**

**Monsieur FLORIAN 10 Alpha-RLH (Route des lasers et des hyperfréquences) - Subvention de fonctionnement 2019 - Décision - Autorisation Délibération n° 2019-278**

Le pôle Alpha-RLH (Route des lasers et des hyperfréquences) accompagne les entreprises et les laboratoires dans le montage, l'expertise et le financement des projets d'innovation. L'association Alpha (Aquitaine lasers photonique et applications) qui portait historiquement l'animation du pôle de compétitivité Alpha Route des Lasers est soutenue par Bordeaux Métropole depuis 2014.

Bordeaux Métropole qui a soutenu l'association en 2018 pour un montant de 57 000 € est sollicitée en 2019 pour un montant identique dans le cadre d'un budget prévisionnel de 1 341 000 €.

La participation de Bordeaux Métropole représente 4,25% du budget global.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**Monsieur FLORIAN 11 Associations de développement économique Arc Sud développement - Hauts de Garonne développement - Talence innovation sud développement - Com une parenthèse - Partenariats 2019 - Décision - Autorisation Délibération n° 2019-279**

Les associations de développement économique Arc sud développement, Hauts de Garonne développement, Talence innovation sud développement et Com une parenthèse sont des structures qui interviennent sur le territoire de la Métropole et qui ont pour missions : l'accompagnement de projets économiques et l'implantation d'entreprises, la gestion de pépinières d'entreprises et la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises. Bordeaux Métropole est sollicitée en 2019 pour un soutien financier de 47 500 € à Arc sud développement dans le cadre d'un budget prévisionnel de 195 080 €, pour un montant de 45 000 € à Hauts de Garonne développement pour son programme d'actions et 11 000 € pour son animation de la pépinière de Floirac, pour un montant de 42 700 € à Talence innovation sud développement dans le cadre d'un budget prévisionnel de 173 405 €. L'association Com une parenthèse, nouveau gestionnaire de l'animation de la pépinière du Brignon et du pôle

économique de Château Brignon à Carbon-Blanc, sollicite une subvention métropolitaine unique de 29 000 € pour un budget prévisionnel de fonctionnement en 2019 de 191 550 €.

**M. TURBY est intervenu sur ce dossier.**

**Unanimité**

**Monsieur  
FLORIAN  
12**                      **Appel à manifestation d'intérêt AIRE pour le foncier économique -  
Site de Carbon-Blanc Fontaine - Résultat - Convention de partenariat  
avec l'équipe lauréate - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-280**

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt AIRE (Aménager, innover, redessiner, entreprendre) le jury de sélection réuni le 15 février 2019 a retenu l'équipe Amopierre/Revel'Archi/Duret pour le site de Carbon-Blanc Fontaine. Il est proposé de valider ce choix et d'autoriser la signature d'une convention de partenariat qui permettra d'engager une phase pré-opérationnelle, en concertation jusqu'à la livraison des bâtiments.

Cette convention sera signée entre Bordeaux Métropole, la ville de Carbon-Blanc, la Société publique locale (SPL) la Fabrique de Bordeaux Métropole et l'opérateur économique choisi.

**Unanimité**

**Monsieur  
FLORIAN  
13**                      **Appel à manifestation d'intérêt AIRE 2ème édition - Aménagement  
économique de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-281**

L'appel à manifestation d'intérêt AIRE (Aménager, innover, redessiner, entreprendre) a été engagé en 2017 et a débouché sur des projets totalisant environ 50 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher destinés aux petites et moyennes entreprises. Forte de cette 1ère réussite et du constat que les besoins en locaux activité sont toujours réels sur le territoire, Bordeaux Métropole a décidé d'organiser une seconde édition de l'appel à projet AIRE. Il est proposé d'autoriser le lancement de cette opération AIRE - 2ème édition à partir du mois de juin 2019. Elle concerne une dizaine de sites répartis sur la rive droite et la rive gauche, représentant environ 12 hectares. La procédure de sélection des futurs lauréats se déroulera en 2 phases : sélection de 3 candidatures pour chaque site (chaque groupement devant se présenter avec trois concepteurs distincts) puis choix des lauréats dans une seconde phase.

**Unanimité**

#### **Finances - M. Emmanuel SALLABERRY**

**Monsieur  
SALLABERRY  
14**                      **BORDEAUX - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge  
foncière et construction de 42 logements collectifs locatifs, 92, rue  
Pierre Trebod, résidence "Locus Solus" - Emprunts d'un montant  
total de 6 070 425 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC -  
Garantie - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-282**

AQUITANIS, Office public de l'habitat (OPH) de Bordeaux Métropole, a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour deux emprunts de 633 904 € et 2 197 918 €, de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), et deux emprunts de 874 698 € et 2 363 905 €, de type Prêt locatif à usage social (PLUS), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et la construction de 42 logements collectifs locatifs (19 PLAI et 23 PLUS), 92, rue Pierre Trebod, résidence "Locus Solus" à

Bordeaux. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**M. JAY est intervenu sur ce dossier.**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Ne prend pas part au vote :  
Madame DE FRANÇOIS**

**Monsieur  
SALLABERRY  
15**

**Saint-Aubin-de-Médoc - OPH de Bordeaux Métropole AQUITANIS -  
Charge foncière et construction de 25 logements individuels locatifs,  
sis, résidence "les Villas de Verdelet", du 2 au 50 allée Bouton d'Or -  
Le montant total des emprunts PLAI et PLUS contractés pour cette  
opération est de 3 162 456 euros auprès de la CDC - Garantie -  
Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-283**

L'Office public de l'habitat (OPH) de Bordeaux Métropole Aquitanis a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts des types Prêt locatif aidé d'intégration de 210 667 € (PLAI foncier) et de 868 877 € (PLAI), ainsi que pour deux prêts de type Prêt locatif à usage social de 418 234 € (PLUS foncier) et 1 664 678 € (PLUS). Ces emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et sont destinés à financer l'acquisition foncière et la construction de 25 logements individuels locatifs (16 PLUS et 9 PLAI), sis, résidence « Les villas de Verdelet », du 2 au 50 allée Bouton d'Or sur la commune de Saint-Aubin-de-Médoc. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**M. JAY est intervenu sur ce dossier.**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Ne prend pas part au vote :  
Madame DE FRANÇOIS**

**Monsieur  
SALLABERRY  
16**

**BORDEAUX - SA d'HLM 3F Résidences - Charge foncière et  
acquisition en VEFA d'une résidence hôtelière à vocation sociale de  
128 logements, Bassins à flots, rue Lucien Faure, Ilot P11 - Emprunts  
d'un montant total de 2 605 833 euros, de type PRHVS, auprès de la  
CDC - Garantie - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-284**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) 3F Résidences a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour deux emprunts de 1 848 601 € et 757 232 €, de type Prêt résidence hôtelière à vocation sociale (PRHVS), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et

l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), d'une résidence hôtelière à vocation sociale de 128 logements, Bassins à flots, rue Lucien Faure, Ilot P11 à Bordeaux. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**M. JAY est intervenu sur ce dossier.**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Monsieur  
SALLABERRY  
17**

**BORDEAUX - SA d'HLM Mésolia - Charge foncière et construction de 28 logements collectifs et 8 logements individuels destinés à la location-accession, sis, Quartier Ginko, ilot A2.2, résidence Nérée, Cours de Québec et rue des Hollandais - Emprunt de type PSLA d'un montant de 5 599 870 euros auprès de l'établissement bancaire ARKEA Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation.  
Délibération n° 2019-285**

La société anonyme d'habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Mésolia, souhaite l'octroi de la garantie métropolitaine pour un emprunt de type Prêt à la location accession (PSLA) d'un montant de 5 599 870 euros auprès de l'établissement bancaire ARKEA Entreprises et Institutionnels. Cet emprunt est destiné au financement de la charge foncière et de la construction de 28 logements collectifs locatifs et 8 logements individuels. Cette opération est située, sur la commune de Bordeaux - quartier Ginko, Ilot A2.2, résidence Nérée, Cours de Québec et rue des Hollandais. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**M. JAY est intervenu sur ce dossier.**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Monsieur  
SALLABERRY  
18**

**BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition et amélioration d'un immeuble permettant la réalisation de 3 logements collectifs locatifs, 12, place Saint-Martial - Emprunt de 218 000 euros, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-286**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour un emprunt de 218 000 €, de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations

(CDC) et destiné à financer l'acquisition et l'amélioration d'un immeuble permettant la réalisation de 3 logements collectifs locatifs, 12, place Saint-Martial à Bordeaux. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**M. JAY est intervenu sur ce dossier.**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Ne prend pas part au vote :  
Madame CHAZAL-COUCAUD**

**Monsieur  
SALLABERRY  
19**

**BEGLES - SA D'HLM VILOGIA - Charge foncière et construction de 30 logements collectifs locatifs, sis, résidence "Persée", îlot G, rue des Muriers - Emprunts de type PLS d'un montant global de 3 116 596 euros à souscrire auprès de l'établissement bancaire La Banque Postale - Garantie - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-287**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Vilogia souhaite l'octroi de la garantie Métropolitaine pour des emprunts de type Prêt locatif social de 217 761 € (PLS) et de 1 548 310 € (PLS) ainsi que de 1 350 525 € (Prêt complémentaire). Ces emprunts, qui sont à souscrire auprès de l'établissement bancaire La Banque Postale, sont destinés à financer la charge foncière et la construction de 30 logements collectifs locatifs, sis, résidence « Persée », llot G, rue des Muriers sur la commune de Bègles. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**M. JAY est intervenu sur ce dossier.**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Monsieur  
SALLABERRY  
20**

**Convention de service comptable et financier - Décision -  
Autorisation  
Délibération n° 2019-288**

Depuis 2003, la Métropole de Bordeaux et la Direction générale des finances publiques (DGFIP) entretiennent des relations partenariales afin d'améliorer et de moderniser la gestion publique locale. Le partenariat se formalise par la signature d'une "Convention de services comptables et financiers" (CSCF), qui permet à l'Ordonnateur et au Comptable d'arrêter une liste d'objectifs communs, assortis d'indicateurs de suivi et d'un calendrier de réalisation. La question de l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des comptes est au centre de la démarche.

**Unanimité**

**Monsieur  
SALLABERRY  
21**

**Encaissement à distance des recettes par carte bancaire - Prise en charge des impayés - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-289**

Le décret n°2018-689 du 1er août 2018 oblige les administrations à mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne par l'intermédiaire de téléservices, et le cas échéant

d'applications mobiles, connectés à internet. Ces services de paiement en ligne doivent être proposés par les collectivités territoriales au plus tard le 1er juillet 2019 lorsque le montant de leurs recettes annuelles est supérieur ou égal à 1.000.000 euros. La Métropole de Bordeaux s'inscrit dans ce calendrier et souhaite profiter de cette opportunité pour mettre à la disposition des usagers des moyens modernes de paiement tels que le paiement à distance par carte bancaire. L'adhésion à ce système de paiement nécessite l'acceptation, par l'établissement, de la prise en charge des impayés provenant de toute contestation de porteur de carte bancaire en cas de vol ou d'utilisation frauduleuse de la carte.

**Unanimité**

**Transports et stationnement (réseau TBC, pôles multimodaux) - M. Christophe Duprat**

**Monsieur  
DUPRAT  
22**                      **Projet d'aménagement d'un site de remisage de bus rue Vaquier à  
Bordeaux - Décision de faire - Décision - Approbation  
Délibération n° 2019-290**

L'évolution constante du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole), l'augmentation régulière et importante de sa fréquentation conduisent à une nécessaire augmentation du parc de bus pour réaliser une offre en adéquation avec cette demande croissante. Le site de remisage temporaire de la rue Vaquier à Bordeaux est prévu pour répondre à la nécessité d'accueillir une trentaine de bus articulés alimentés au gaz, car le délai de réalisation d'un troisième dépôt n'est pas compatible avec cet impératif.

Il vous est donc proposé de valider le jalon « décision de faire » pour la création d'un site de remisage temporaire d'une trentaine de bus Rue Vaquier à Bordeaux, pour un montant de 3 500 000 € HT.

**Unanimité**

**Zones d'activité de proximité - Économie sociale et solidaire - Commerce et artisanat - Mme Christine Bost**

**Madame BOST  
23**                      **Plan d'actions en faveur du développement de l'Economie sociale et  
solidaire (ESS) - Association Entr'autres - Soutien métropolitain à  
l'investissement immobilier pour la création du restaurant-traiteur "Le  
Local" à Bordeaux -Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-291**

L'association Entr'Autres propose aux jeunes de 16 à 25 ans en décrochage une expérience d'emploi atypique et pédagogique. Elle souhaite mettre en œuvre en 2019 un programme baptisé "Le Local", qui est un projet de restaurant-traiteur. Entr'Autres a identifié un restaurant existant, situé au 7 rue Traversanne à Bordeaux, actuellement en cours de cession : le Boudoir. Ce local, d'une surface utile en rez-de-chaussée de 63 m<sup>2</sup>, nécessite des aménagements. Sa cession implique également un rachat du fonds de commerce du Boudoir pour un montant de 80 000 €. L'association Entr'Autres sollicite Bordeaux Métropole pour une aide à l'investissement immobilier de 30 000 € pour un plan d'investissement global de 130 000 € toutes taxes comprises (TTC), et une assiette immobilière éligible de 94 000 € TTC. Cependant, il est proposé d'octroyer à l'association Entr'Autres une subvention d'investissement de 20 000 € en 2019.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Madame BOST  
24**

**Groupement d'intérêt public Grands projets de villes (GIP-GPV) de la rive droite - Programme d'actions 2019 - Convention - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-292**

Bordeaux Métropole soutient depuis 2015 le lancement de la démarche économique territoriale baptisée « Rive droite : territoire entrepreneur » (phase de construction et d'amorçage) initiée à l'échelle des 4 villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont formant le Grand projet de villes de la rive droite (GPV). La demande de subvention pour 2019 permettra de poursuivre la démarche engagée autour de 3 axes de travail : le "social lab" avec le lancement opérationnel du réseau depuis le printemps 2016 ; le "territoire entrepreneur" avec le parcours immobilier Rive droite ; le "territoire d'innovation" avec le pôle de coopération économique appelé "16/9ème". La subvention sollicitée de

25 000 € pour un budget prévisionnel de 259 071 € en 2019, doit permettre de financer des dépenses d'ingénierie, ainsi que des prestations complémentaires pour la promotion de la démarche auprès du public. Conformément au cadrage budgétaire fixé, il est proposé d'accorder une subvention de 25 000 € identique à celle de 2018, représentant 9,6 % du budget. Cette action du Groupement d'intérêt public Grands projets de villes (GIP-GPV) intitulé Rive droite - territoire entrepreneur économie de proximité est inscrit aux contrats de codéveloppement avec les 4 communes de la rive droite.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote :  
Madame CHAZAL-COUCAUD**

**Madame BOST  
25**

**Plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) - Aide métropolitaine à l'investissement immobilier pour la relocalisation de l'Atelier remuménage à Bordeaux - Subvention - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-293**

L'association l'Atelier remuménage, créée en février 2001, a pour principale activité un service d'aide au déménagement sur le territoire de la Gironde pour les personnes à faibles revenus. L'accès à un nouveau logement, réalisé dans des conditions d'écoute et de prise en compte de la situation familiale et des revenus, permet de lever de nombreux freins et de lutter contre la précarité (logements insalubres, situation familiale conflictuelle, isolement, condition du retour à l'emploi...). En 2015 elle a été agréée Atelier et chantier d'insertion (ACI) par les services de l'État. Depuis 2007, L'Atelier remuménage occupe des bureaux dans le quartier des Capucins à Bordeaux, dans des locaux mutualisés avec l'Épicerie solidaire, situés rue Jules Guesde. L'association a considérablement augmenté son activité et a également doublé son effectif en deux ans, ce qui l'a poussé à réfléchir à un nouvel espace de travail pour mieux accueillir les salariés en insertion dont le nombre est passé de 6 personnes en 2016 à 14 personnes en 2019. Pour cela, la structure a identifié un local de 113 m<sup>2</sup> situé au 5 cours de l'Yser à Bordeaux, en partenariat avec le bailleur InCité. Bordeaux Métropole est sollicitée par l'Atelier remuménage pour une aide à l'investissement immobilier en 2019 dans le cadre de la réhabilitation de ce local d'un montant de 25 250 €, sur un plan d'investissement global de 101 000 € Toutes taxes comprises (TTC), soit une participation métropolitaine de 25%.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Madame BOST**      **Plan d'actions en faveur du développement de l'Economie sociale et  
26**                      **solidaire (ESS) - Aide à l'investissement immobilier en faveur de  
l'association Entreprise intermédiaire de production et de formation  
(EIPF) - Subvention - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-294**

L'Entreprise intermédiaire de production et de formation (EIPF) est une association loi 1901 existant sur Bordeaux depuis 1985, et agréée Entreprise d'insertion (EI) par les services de l'Etat. Elle œuvre dans le champ de la prestation de travaux en bâtiments et travaux publics, notamment dans les travaux de peinture intérieure et extérieure, de revêtements de sol et de mur ainsi que de plâtrerie, et à ce titre elle a été à plusieurs reprises sous-traitante d'entreprises attributaires de marchés publics de travaux de Bordeaux Métropole.

Depuis plusieurs années, EIPF est locataire d'un bâtiment situé au 83 rue Lagrange à Bordeaux, et verse un loyer à la Ville de Bordeaux qui en a la propriété. En 2018, EIPF a souhaité s'inscrire dans une dynamique de sécurisation immobilière pour le maintien de son activité en ville, et l'amélioration des conditions de travail de ses salariés (en insertion comme permanents) via des travaux d'aménagement, et a proposé à la ville de racheter le bâtiment. La ville a donné son aval pour la vente du bâtiment. En 2019, EIPF sollicite Bordeaux Métropole pour une aide à l'investissement immobilier d'un montant de 60 000 € pour un budget prévisionnel global de l'opération (acquisition et travaux d'aménagements) d'un montant de 435 000 € toutes taxes comprises (TTC). Toutefois, il est proposé une aide métropolitaine de 30 000 € en 2019, pour une assiette éligible de financement de 420 000 € TTC (hors équipements), soit une participation métropolitaine de 7,14%.

**Unanimité**

**Administration générale - Ressources humaines - M. Jean-François Egron**

**Monsieur EGRON**      **Recours à des agents non titulaires - Décision - Autorisation  
27**                      **Délibération n° 2019-295**

Compte tenu des domaines d'intervention de l'informatique et du numérique, de l'urbanisme au sein du pôle territorial Bordeaux, ainsi que de la mobilité, des difficultés de recrutement au sein des agents titulaires, des compétences et connaissances attendues, il est nécessaire d'ouvrir certains postes aux agents non titulaires à la Direction générale numérique et systèmes d'information, du pôle territorial Bordeaux ainsi qu'à la Direction générale mobilités.

**Mme MELLIER et M. GUICHARD sont intervenus sur ce dossier.**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Monsieur EGRON**      **Caisse des secours et d'entraide des sapeurs-pompiers - convention  
28**                      **du 26 novembre 2001 - Avenant n° 18 relatif à la subvention 2019 -  
Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-296**

Par délibération 2001/0861 du 12 octobre 2001, Monsieur le Président a été autorisé à signer une nouvelle convention avec Monsieur le Président de la Caisse de secours et d'entraide de l'ex-

corps des Sapeurs-pompiers de la Communauté urbaine de Bordeaux pour le versement annuel du par notre établissement public au titre des avantages acquis. L'article 2 de ladite convention, signée le 26 novembre 2001, précise les modalités de calcul du montant de cette subvention.

**Unanimité**

**Monsieur EGRON 29**      **Expérimentation d'une mise en œuvre d'un Congé de Solidarité Internationale (CSI) pour les agents - Autorisation - Décision - Convention - Autorisation à signer**  
**Délibération n° 2019-297**

Dans le cadre de sa politique de mise en place d'actions internationales et afin de poursuivre la dynamique de projets internes en matière d'innovation sociale (égalité femmes/hommes, non-discrimination, télétravail, projet de crèche pour le personnel, conciergerie solidaire d'entreprise...), Bordeaux Métropole souhaite mettre en œuvre à titre expérimental sur 2019 et 2020 le congé de solidarité internationale (CSI).

Bordeaux Métropole consacrerait une enveloppe annuelle de 50 000 € TTC à ce projet, intégrant l'accompagnement d'un prestataire coordonnateur du dispositif et la prise en charge des missions.

**Unanimité**

**Monsieur EGRON 30**      **Politique d'insertion et actions en faveur des jeunes - Décisions**  
**Délibération n° 2019-298**

Le présent rapport délibératif rappelle et précise le cadre dans lequel s'inscrit l'accueil des apprentis et des stagiaires.

Bordeaux Métropole accueille chaque année, au titre de son engagement en faveur de l'insertion des jeunes, des personnels dans le cadre de différents dispositifs.

Au titre de l'année 2018 ont été accueillis :

- 78 Apprentis
- 64 Stagiaires gratifiés
- 200 Stagiaires non gratifiés

**Unanimité**

### **Urbanisme réglementaire (PLU 3.1 et SCOT) - Stratégie foncière - M. Jacques Mangon**

**Monsieur MANGON 31**      **SCI MERCURE, société civile immobilière au capital de 152,00 euros, dont le siège est à GEMENOS (13420) Quai du Douard, Parc d'Activités - RN 8, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE, sous le numéro 347 827 081, dont Bordeaux Métropole détient 100% des parts sociales - Autorisation de provisionner le compte bancaire de la société dans l'attente de la dissolution.**  
**Délibération n° 2019-299**

Dans le cadre de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014, Bordeaux Métropole a acquis 100 % des parts sociales de la SCI Mercure par acte notarié du 5 avril 2018, le terrain propriété de ladite société étant grevé par un emplacement réservé de

voirie lié au projet d'extension de la ligne A du tramway vers l'aéroport.

Pour permettre la transmission universelle du patrimoine de la SCI Mercure à Bordeaux Métropole, la société va faire l'objet d'une procédure de dissolution sans liquidation.

Dans cette attente et afin d'assurer la gestion courante de la SCI Mercure, il convient de provisionner le compte bancaire de la société à hauteur de 30.000 €.

**Unanimité**

**Monsieur  
MANGON  
32**                      **Bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2018 -  
Approbation  
Délibération n° 2019-300**

La délibération proposée concerne la présentation du bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières et foncières au vu des sommes ordonnancées en 2018. Ces documents sont produits en application de l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Unanimité**

**Monsieur  
MANGON  
33**                      **EYSINES - Appel à manifestation d'intérêt AIRE- Cession de parcelles  
à l'opérateur Réalités Promotion - Décision Autorisation  
Délibération n° 2019-301**

L'appel à manifestation d'intérêt Aménager, innover, redessiner, entreprendre (AIRE) initié par Bordeaux Métropole, a pour objet de renouveler l'immobilier d'entreprises sur 8 sites identifiés situés sur le territoire métropolitain. Parmi ces fonciers, le site de projet d'Eysines Aimé Césaire, propriété de Bordeaux Métropole, a été identifié.

Suite à la consultation, c'est le groupement de Réalités Promotion qui a été retenu pour proposer prioritairement aux Petites et moyennes entreprises / Petites et moyennes industries (PME/PMI), dont le développement est soutenu par Bordeaux Métropole, des locaux d'activités à prix attractif. Le projet prévoit donc le développement de locaux d'activités, de bureaux, d'une crèche et d'un restaurant.

Afin de pouvoir lancer les travaux de cette opération, Bordeaux Métropole doit céder à Réalités Promotion le terrain d'assiette du projet.

La cession interviendrait au prix hors taxes de 497 352 euros, montant qui n'est pas inférieur à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 5 avril 2019.

**Unanimité**

**Nature (55000 ha, espaces naturels et agricoles) - M. Clément Rossignol Puech**

**Monsieur  
ROSSIGNOL-  
PUECH  
34**                      **EYSINES - 15e édition du Raid des maraîchers : 7 et 8 juin 2019 -  
Contrat de co-développement 2018-2020 - Subvention de  
fonctionnement 2019 - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-302**

La commune d'Eysines organise, depuis quinze ans, la mise en œuvre et l'organisation de la manifestation du « Raid des Maraîchers » dont les objectifs sont le soutien à l'activité maraîchère

et aux circuits de commercialisation courts, la valorisation du patrimoine naturel et historique de la vallée de la Jalle, la sensibilisation environnementale des citoyens eysinais et de l'ensemble de la Métropole, l'organisation d'un parcours sportif et ludique valorisant les circulations douces. A cette occasion, les maraîchers et producteurs de la vallée des Jalles invitent les participants à visiter leur exploitation.

La 15e édition du Raid des maraîchers aura lieu comme l'année dernière sur deux jours, le vendredi 7 juin et le samedi 8 juin 2019.

Cette manifestation s'inscrit dans la continuité des contrats de codéveloppement conclus avec la commune d'Eysines. Elle figure dans le contrat de codéveloppement 2018-2020 sous la fiche action n° C041620078.

### **Unanimité**

**Monsieur  
ROSSIGNOL-  
PUECH  
35**                      **Villenave d'Ornon - Plan de gestion de l'Espace naturel sensible (ENS) de la vallée de l'Eau Blanche (année 2019) - Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-303**

Depuis 2010, la commune de Villenave d'Ornon s'est engagée à mettre en place des actions de gestion visant à préserver et à gérer l'Espace naturel sensible (ENS) de la vallée de l'Eau Blanche.

Les actions cofinancées s'inscrivent dans le plan de gestion actuel de l'ENS, sur la période 2017-2021.

Cette demande de cofinancement intervient dans la continuité des contrats de codéveloppement 2012-2014 et 2015-2017. Pour la période 2018-2020, cette action figure dans la fiche action C045500084 « Plan de gestion et valorisation de la vallée de l'Eau Blanche ». En plus de Bordeaux Métropole, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le Département de la Gironde cofinancent ces actions de gestion.

Pour la réalisation des travaux et des investissements planifiés en 2019, la commune de Villenave-d'Ornon sollicite la participation financière de Bordeaux Métropole pour un montant de 19 336 €, ce qui représente 12,32 % du budget global estimé à 156 946 € HT.

### **Unanimité**

**Monsieur  
ROSSIGNOL-  
PUECH  
36**                      **Lormont - Subvention pour la manifestation ' Les Bucoliques ' - Samedi 8 septembre 2019 - Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-304**

La 6e édition de la manifestation « Les Bucoliques » aura lieu le samedi 8 septembre 2019, dans le parc du château des Iris à Lormont. Elle est organisée par la ville de Lormont et l'association les Orchis des collines.

Cette manifestation, libre d'accès et ouverte à tout public, vise à sensibiliser le public à la protection de l'environnement, à l'écologie et la biodiversité en proposant des animations, des ateliers de fabrication et d'initiation ainsi que des spectacles.

Elle est inscrite au contrat de codéveloppement 2018-2020 sous la fiche action n°C042490112. Cette subvention entre dans le cadre du Règlement d'intervention financière pour la réalisation des projets nature-agriculture de Bordeaux Métropole, défini par la délibération n°2018-154 du 23 mars 2018, en répondant aux critères définis visant, notamment, à accompagner les communes en matière de "communication, sensibilisation, animation".

**Unanimité**

**Monsieur ROSSIGNOL-PUECH 37**                      **Parc naturel régional (PNR) du Médoc - Représentation de Bordeaux Métropole au sein du syndicat mixte du PNR Médoc - Désignation - Autorisation Délibération n° 2019-305**

Par délibération n° 2018-432 du 6 juillet 2018, Bordeaux Métropole a, d'une part, approuvé la charte du Parc naturel régional (PNR) du Médoc, et, d'autre part, adhéré au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR Médoc.

L'arrêté préfectoral du 18 février 2019 porte création du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Médoc et approuve ses statuts.

Bordeaux Métropole a l'obligation de désigner deux représentants au sein du syndicat mixte du PNR Médoc, l'un(e) en tant que titulaire et, l'autre, en tant que suppléant(e).

La présente délibération a pour objet de proposer la désignation de deux représentants(es) de Bordeaux Métropole au sein du syndicat mixte du PNR Médoc.

**Unanimité Désignations effectuées**

**Monsieur ROSSIGNOL-PUECH 38**                      **Association ' le bocal local ' - Dynamique des jardins collectifs de Bordeaux Métropole : appui aux projets de jardins collectifs - Subvention 2019 - Décision - Autorisation Délibération n° 2019-306**

Par délibération n°2018-254 en date du 27 avril 2018, Bordeaux Métropole a décidé d'apporter son soutien financier à l'association « le bocal local » en lui attribuant une subvention pour l'année 2018 de 20 000 € afin de lui permettre d'œuvrer dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement du développement des jardins familiaux de Bacalan et des Aubiers. Une convention de partenariat entre les deux parties a été signée le 17 juillet 2018 pour la période du 1er juin 2018 au 31 décembre 2018.

Afin d'accomplir les missions qui lui ont été confiées par Bordeaux Métropole, cette association a procédé courant 2018 au recrutement d'un animateur supplémentaire.

Ce partenariat s'étant révélé très positif pour les quartiers de Bacalan et des Aubiers, cette association ayant la perspective de développer quatre autres projets de jardins familiaux sur les communes d'Ambarès et Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Lormont et Cenon, Bordeaux Métropole est sollicitée pour renouveler son soutien pour l'année 2019 avec une aide financière totale de 23 000 €.

**Unanimité**

**Monsieur ROSSIGNOL-PUECH 39**      **Association ' Au ras du sol ' - Animations sur le jardinage sans déchet et les jardins en trou de serrure - Subventions de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation Délibération n° 2019-307**

La politique et de développement de l'agriculture urbaine sur le territoire bordelais représente un élément prépondérant du projet de gouvernance alimentaire initié en 2011 par Bordeaux en lien avec plusieurs partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

Par convention de partenariat signée le 1er août 2018, Bordeaux Métropole a accordé à l'association « Au ras du sol » une subvention de fonctionnement de 15 000€ pour la mise en oeuvre d'animations spécifiques autour du jardinage sur le territoire métropolitain, portant notamment sur un dispositif d'essaimage de micro-jardins pédagogiques, productifs et intégrant le recyclage des déchets.

Au regard de la réussite du projet conduit, l'association sollicite pour l'année 2019 le renouvellement du partenariat engagé avec Bordeaux Métropole, ainsi que son soutien financier à hauteur de 20 000€.

**Unanimité**

**Monsieur ROSSIGNOL-PUECH 40**      **Convention de partenariat avec la ville de Bordeaux définissant les modalités de prise en charge des travaux de dépollution du site "Bourbon - Faïencerie" Délibération n° 2019-308**

La ville de Bordeaux a acquis en 2013 auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole) le site dit "Bourbon Faïencerie" composé de 4 parcelles, aux fins de réaliser un groupe scolaire et une crèche. La découverte en 2015 de déchets radioactifs conduit la ville de Bordeaux à demander à Bordeaux Métropole de prendre en charge les opérations de dépollution au titre de sa responsabilité telle que définie par le Code de l'environnement.

La convention soumise à l'examen du conseil a pour objet de définir les modalités de la prise en charge par Bordeaux Métropole de ces travaux de dépollution et de conclure les accords financiers entre les deux collectivités.

**Unanimité**

**Voirie - Domaine public - Sécurité et réglementation du domaine public - M. Patrick Pujol**

**Monsieur PUJOL 41**      **Le Haillan - Projet urbain du centre-ville - Place François Mitterrand - Confirmation de faire - Approbation - Décision - Autorisation Délibération n° 2019-309**

La ville du Haillan et Bordeaux Métropole se sont engagées dans la requalification des espaces publics du centre-ville. Le contrat de co-développement 2018-2020 prévoit la réalisation d'une première phase de travaux, place François Mitterrand, dont il convient au préalable de confirmer la décision de faire.

**Unanimité**

**Monsieur PUJOL 42**      **Mérignac et Martignas-sur-Jalle - Prolongation de la déviation de Martignas depuis l'avenue Dassault (RD 213) jusqu'à l'avenue Leclerc (RD211) dit Barreau Marchegay-Crabemorte ainsi que Martignas-sur-Jalle et Saint-Jean d'Illac - Création du demi-échangeur sur la déviation de Martignas au carrefour avec la route de Saint-Jean d'Illac (RD211) - Bilan de la concertation - Approbation**  
**Délibération n° 2019-310**

La concertation préalable réglementaire sur le projet de création de la voie nouvelle "Marchegay-Crabemorte" et du demi-échangeur sur la déviation de Martignas-sur-Jalle au carrefour avec la route de Saint-Jean d'Illac RD211 ainsi que sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) afférente, s'est déroulée du 13 février au 15 mars 2019. La présente délibération en tire le bilan. Le projet et la mise en compatibilité du PLU ne sont pas remis en cause. Des modifications minimales de tracé aux extrémités du projet permettront de prendre en compte certaines contributions.

**Unanimité**

**Monsieur PUJOL 43**      **Le Haillan - Projet urbain de centre-ville - Place François Mitterrand - Modalités techniques et financières de réalisation des ouvrages - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la ville du Haillan - Convention - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2019-311**

La ville du Haillan et Bordeaux Métropole se sont engagées dans la requalification des espaces publics du centre-ville dont la première phase est la place François Mitterrand. Dans un souci de cohérence, mais aussi pour coordonner les interventions, optimiser les investissements publics et limiter la gêne des riverains et usagers, il paraît souhaitable que l'aménagement soit suivi par un maître d'ouvrage unique. Les parties conviennent dans ce contexte de désigner Bordeaux Métropole comme maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'aménagement.

**Unanimité**

**Monsieur PUJOL 44**      **Pessac - Requalification de la rue Chateaubriand - Eclairage public - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation**  
**Délibération n° 2019-312**

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Chateaubriand réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole au titre du contrat de codéveloppement (Codev 4), la commune de Pessac qui réalise les ouvrages d'éclairage public, a sollicité Bordeaux Métropole dans le but d'obtenir un fonds de concours, plafonné à 50 % du coût prévisionnel HT des travaux hors subventions.

Le fonds de concours apporté par Bordeaux Métropole est estimé à 106 132,20 € HT.

**Unanimité**

**Monsieur PUJOL 45**      **Bouliac - Avenue de la belle étoile - Aménagement devant l'école du Parc de Vialle - Confirmation de décision de faire**  
**Délibération n° 2019-313**

La délibération proposée a pour objet de prendre en compte l'avancement des études pour un projet sur la commune de Bouliac et de décider le lancement des travaux.

**Unanimité**

**Monsieur PUJOL 46**      **Bouliac - Avenue de la belle étoile - Aménagement devant l'école du Parc de Vialle - Fonds de concours au titre de l'éclairage public - Convention - Décision - Autorisation Délibération n° 2019-314**

La requalification d'une partie de l'avenue de la Belle Etoile, au droit du parc de Vialle, inscrite au contrat de co-développement 2018 – 2020 signé avec la commune de Bouliac, fiche action n°06 / C040650038, nécessite un déploiement de l'éclairage sur l'espace public.

L'avenue de la Belle Etoile faisant partie des axes majeurs de la ville, la commune a sollicité auprès de notre établissement un fonds de concours au titre de l'éclairage public dans le champ d'application de la délibération cadre n° 2005/0353 du 27 mai 2005.

**Unanimité**

**Eau et assainissement - Mme Anne-Lise Jacquet**

**Madame JACQUET 47**      **Déclaration de projet - Communes de Saint-Médard-en-Jalles - Martignas-sur-Jalle - Le Haillan - Mérignac - Dérivation des eaux et instauration des périmètres de protection de forages d'eau potable de la galerie ' Caupian ' des forages ' Gajac IV ', ' Smim 2 ' et ' Landes de Piques ' - Décision - Autorisation Délibération n° 2019-315**

Les forages de Landes de Piques, de la galerie de Caupian, de « Gajac IV » et de « Smim 2 » contribuent à l'alimentation en eau potable de Bordeaux Métropole.

Cette ressource est située dans le périmètre du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) « Nappes profondes en Gironde » dont la vocation est d'assurer une gestion durable des prélèvements.

Une des missions de Bordeaux Métropole consiste en la protection des forages afin d'éviter la contamination des nappes pouvant engendrer des incidences nuisibles sur la santé de la population. L'instauration par déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages contribue, dans un cadre réglementaire, à cette mission.

**Unanimité**

**AggloCampus - Enseignement supérieur - Recherche et innovation - M. Fabien ROBERT**

**Monsieur ROBERT 48**      **Représentation de Bordeaux Métropole au Conseil de Faculté de droit et science politique, de l'Université de Bordeaux - Désignation - Décision - Autorisation Délibération n° 2019-316**

Depuis 2016, l'Université de Bordeaux a créé en son sein une unité de formation pluridisciplinaire droit et science politique, dénommée « faculté de droit et science politique ».

Pour la première fois, elle sollicite Bordeaux Métropole et lui demande de nommer le représentant de Bordeaux Métropole qui siègera au sein de son conseil, au titre des personnalités extérieures.

**Unanimité Désignations effectuées**

**Monsieur  
ROBERT  
49**

**Entrée de Bordeaux Métropole au capital de la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) de l'Université de Bordeaux -  
Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-317**

Le Conseil de Bordeaux Métropole a validé, le 18 décembre 2015, le lancement d'une procédure d'entrée au capital de la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) de l'Université de Bordeaux. Cette décision répond à la nécessité de développer les outils nécessaires à la mise en œuvre des engagements de la Métropole dans le cadre de la convention de site de l'Opération Campus pour la rénovation et l'adaptation du patrimoine immobilier universitaire, la requalification des espaces publics et l'ouverture du campus sur la ville. Les démarches nécessaires avaient alors été engagées afin d'obtenir une dérogation par décret du Conseil d'Etat ; cette dérogation a été accordée par décret du 20 février 2019. Cette délibération a pour objet de finaliser la procédure d'entrée en fixant la répartition des parts et le montant dont la Métropole doit s'acquitter pour devenir actionnaire. Il s'agit également de valider les nouveaux statuts de la société et le pacte d'associés.

**Unanimité**

**Monsieur  
ROBERT  
50**

**Association Cap Sciences - Année 2019 - Subventions de fonctionnement et d'investissement - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-318**

Cap Sciences est un Centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) créé à Bordeaux en 1994 afin de favoriser la diffusion de la culture scientifique, de la recherche et de l'innovation au bénéfice de tous les publics.

Au regard des enjeux métropolitains auxquels Cap Sciences contribue, une convention triennale a été établie pour la période 2018-2020 (délibération n°2018/359 du 6 juillet 2018) et chaque année une convention particulière précise, pour l'exercice concerné, les modalités du partenariat entre Cap Sciences et Bordeaux Métropole.

Pour l'exercice 2019, Bordeaux Métropole est sollicitée par Cap Sciences pour un soutien financier de :

- 320 000 € au titre d'une subvention de fonctionnement, sur un montant de dépenses subventionnables de 2 701 120 €, soit 11.84%, et sur un budget global de : 5 534 814 €.
- 120 000 € au titre d'une subvention d'investissement, sur un montant de dépenses subventionnables de 348 000 €, soit 34.48% dont 77 619 euros sont fléchés sur l'assiette FEDER (Fond européen de développement régional) correspondant à l'axe 1 du programme 2014 – 2020.

**Unanimité**

**Grands projets d'aménagement urbains (ZAC, PAE, aménagements centre bourgs) - M. Michel Duchène**

**Monsieur  
DUCHENE  
51**

**PESSAC - Programme 50 000 logements - Secteur d'aménagement du Pontet Sud - Convention de maîtrise d'ouvrage - Décision -  
Autorisation  
Délibération n° 2019-319**

L'opération d'aménagement du Pontet Sud se situe au Sud-Est de la commune de Pessac et s'étend sur environ 7 hectares le long du parcours de la ligne B de tramway. Créé par délibération métropolitaine en date du 26 avril 2019, elle vise à développer un programme diversifié et qualitatif de logements s'intégrant dans ce site aux enjeux environnementaux et paysagers dans

un équilibre ville-nature. Afin de garantir une cohérence d'ensemble pour le réaménagement à venir, il est nécessaire qu'un projet unique englobe la totalité des espaces concernés et donc qu'une maîtrise d'ouvrage se mette en place entre la ville de Pessac et Bordeaux Métropole. Il est prévu ensuite que la Métropole concède cette opération d'aménagement à la Société publique locale (SPL) LaFab (Fabrique de Bordeaux Métropole).

Il est proposé au conseil d'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage, et ses modalités définies par convention.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur DUBOS,  
Madame TOURNEPICHE**

**Monsieur  
DUCHENE  
52**                      **Mérignac - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) La Glacière  
- Ilot 2b - Cession d'un terrain métropolitain à AXANIS - Décision -  
Autorisation  
Délibération n° 2019-320**

Par délibération n°2008/0038 du 18 janvier 2008, le Conseil de Communauté a décidé d'instaurer le Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) La Glacière, à Mérignac. Au sud de l'avenue de la Marne, Bordeaux Métropole est propriétaire de l'îlot 2b, d'une superficie d'environ 1 553 m<sup>2</sup> sur lequel AXANIS prévoit de réaliser un programme immobilier d'accession aidée.

A l'occasion des procédures visant à finaliser les conditions de cession de ce foncier, il est apparu que celui-ci était grevé d'une servitude supportant des installations techniques au profit de la propriété voisine appartenant à la société Foncière Bordelaise VII. La société AXANIS a accepté de faire son affaire de cette servitude dont la valorisation a été estimée à 30.000 €.

Ainsi, il convient de céder à AXANIS l'emprise du foncier correspondant au prix de 278 855 € HT. Pour confirmer ses engagements vis-à-vis de Bordeaux Métropole, AXANIS a signé une convention de cession le XXX 2019.

L'opération est estimée à 278 855 € HT en recettes.

Elle est prévue au budget principal dans l'exercice.

**Unanimité**

**Monsieur  
DUCHENE  
53**                      **Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) de la Glacière -  
Protocole transactionnel visant à mettre fin au contentieux  
concernant l'Îlot 2B - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-321**

Par délibération n°2008/0038 du 18 janvier 2008, le Conseil de Communauté a décidé d'instaurer le Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) La Glacière, à Mérignac. Au sud de l'avenue de la Marne, Bordeaux Métropole est propriétaire de l'îlot 2b, d'une superficie d'environ 1 570 m<sup>2</sup> sur lequel la société AXANIS a été désignée en 2013 pour réaliser un programme immobilier d'accession sociale à la propriété de 1290,70 m<sup>2</sup> pour 18 logements.

Un litige est apparu avec la société Foncière Bordelaise VII qui empêche depuis 2014 la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme délivrées à AXANIS. Afin de sortir de cette situation de blocage un accord amiable a été négocié entre Bordeaux Métropole, la société AXANIS et la Foncière Bordelaise VII.

**Unanimité**

**Monsieur  
DUCHENE  
54**

**Arc-en-rêve - Subvention de fonctionnement 2019 - Convention -  
Décision - Autorisation**

Arc en rêve, centre d'architecture, mène depuis 1981 un projet de sensibilisation culturelle centré sur la création architecturale contemporaine élargie à la ville, au paysage et aux territoires de l'habité, pour ouvrir le regard sur le monde en mutation.

Le programme d'arc en rêve de référence internationale et d'implication locale s'articule autour de la mise en œuvre d'expositions, conférences, débats, éditions, animations avec les enfants, séminaires pour adultes, visites de bâtiments, parcours urbains, et des expérimentations sur le terrain de l'aménagement.

Pour l'année 2019, il est proposé d'attribuer à Arc en Rêve une subvention de 386 890 € pour un montant de charges prévisionnelles 1 587 642 € (soit 24 %). Le budget prévisionnel est présenté en annexe 2 à la convention.

**Affaire retirée**

**Monsieur  
DUCHENE  
55**

**Programme 50 000 logements - Mérignac - Secteur Mérignac Soleil /  
Chemin Long - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration  
d'utilité publique (DUP) - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-322**

Compte tenu des nombreuses mutations foncières en cours et à venir, des aménagements liés à l'implantation de l'extension de la ligne A du tramway et du programme des équipements publics nécessaires à la réalisation de l'opération urbaine Mérignac Soleil/Chemin Long, il est nécessaire de pouvoir maîtriser certaines parcelles, par voie amiable prioritairement, mais également par voie d'expropriation au besoin. Ainsi, ce projet d'aménagement doit bénéficier d'une Déclaration d'utilité publique (DUP), qui relève de la compétence de Monsieur le Préfet de la Gironde. La présente délibération a ainsi pour objet de solliciter Monsieur le Préfet à l'engagement des procédures administratives et réglementaires lui permettant, à l'issue, de délivrer l'arrêté de DUP. Bordeaux Métropole sollicitera une prise d'arrêté au bénéfice de La Fab (Fabrique de Bordeaux Métropole), son concessionnaire.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Mobilité alternative - Mode doux - Covoiturage - PDE - Mme Brigitte Terraza**

**Madame  
TERRAZA  
56**

**Charte d'engagements des opérateurs d'objets en libre-service sans  
borne sur le territoire de Bordeaux Métropole - Décision -  
Autorisation  
Délibération n° 2019-323**

L'arrivée à Bordeaux dès la fin de l'année 2017 et en 2018, de nouveaux services privés d'objets de mobilité (vélos, scooters électriques et trottinettes) mis en libre-service dans l'espace public par des opérateurs privés, est une opportunité de développer l'usage d'alternatives à la voiture individuelle. Ces nouveaux objets représentent cependant un risque en termes d'encombrement de l'espace public et de sécurité des déplacements, des piétons notamment, si un certain nombre de précautions ne sont pas prises.

La «charte» objet de la présente délibération fixe un certain nombre d'engagements demandés par Bordeaux Métropole à tout opérateur privé d'objets de mobilité en libre-service et sans borne souhaitant implanter son service sur le territoire.

**M. J.L. DAVID, Mme AJON, MM. HURMIC, GUICHARD et SALLABERRY sont intervenus sur ce dossier.**

**Unanimité**

**Habitat - Logement - Politique de la ville - M. Jean Touzeau**

**Monsieur  
TOUZEAU  
57**

**Bordeaux - Attribution d'une subvention d'investissement pour une étude de marché commerces, artisanat et services sur le quartier prioritaire du Grand Parc - Année 2019 - Décision - Autorisation Délibération n° 2019-324**

La ville de Bordeaux a réalisé une étude de marché commerces, artisanat et services sur le périmètre du quartier du Grand Parc dont les principaux objectifs étaient les suivants :

- identifier le contexte sociodémographique, économique et concurrentiel à l'échelle du quartier,
- évaluer le marché théorique sur les différents secteurs du quartier,
- construire une approche critique du fonctionnement du centre commercial Europe,
- définir un programme commercial et de services précis pour le Grand Parc : pieds d'immeubles, centres commerciaux et marché hebdomadaire.

Bordeaux Métropole est sollicitée pour une participation à hauteur de 3 995 € TTC, correspondant à 12,5% du coût de l'étude globale de 31 960 € TTC.

**Mme DELAUNAY, MM. ROBERT et JAY sont intervenus sur ce dossier.**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Monsieur  
TOUZEAU  
58**

**Aires de grands passages - Année 2019 - Participation financière de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une convention de groupement pour la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage - Décision - Autorisation Délibération n° 2019-325**

Compte tenu du bilan positif portant sur la mise en place d'une mission de coordination départementale des dispositifs d'accueil, aires de grands passages et de grands rassemblements des gens du voyage, l'Etat propose de poursuivre cette mission. L'accueil des grands groupes relevant de la compétence des Etablissements publics de coopération intercommunale, il leur appartient de participer annuellement au financement de la mission de coordination des grands passages estivaux en Gironde.

Dans ce cadre, le marché passé par l'Etat ayant pris fin en 2018, un nouveau marché a été lancé en 2019 en vue de la reconduction du dispositif. La participation métropolitaine qui était établie à 12 630€ connaît une diminution. Elle est ramenée à 12 026€.

**Mmes CASSOU-SCHOTTE, TOURNEPICHE et M. HERITIE sont intervenus sur ce dossier.**

**Unanimité**

**Monsieur  
TOUZEAU  
59**

**Politique de mixité sociale de Bordeaux Métropole - Décision -  
Autorisation  
Délibération n° 2019-326**

Dans le cadre de ses compétences accrues en matière d'habitat, et dans le prolongement des travaux de coproduction du Programme local de l'habitat (PLH), la Métropole a lancé, dès 2015, une démarche d'élaboration de la politique métropolitaine de mixité sociale conduisant aujourd'hui à la proposition d'orientations en matière d'attributions. Elle vise ainsi à compléter la politique métropolitaine de l'Habitat inscrite dans le PLH, jusqu'alors centrée sur la production de logements et en particulier de logements sociaux, par une coordination des actions en matière d'attribution de logements sociaux, afin de poursuivre les dynamiques de rééquilibrage du territoire déjà engagées.

Elle est par ailleurs attendue par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) dans le cadre de son accompagnement sur les quartiers prioritaires, et conditionne le conventionnement sur les projets de renouvellement urbain avec l'Agence.

**Mmes BLEIN, CASSOU-SCHOTTE, MM. PUJOL, DUPRAT, JAY, DELAUNAY, GARRIGUES et  
GUICHARD sont intervenus sur ce dossier.**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Développement durable (agenda 21, Plan climat - Transition énergétique - Réseau de chaleur) - Mme  
Anne Walryck**

**Madame  
WALRYCK  
60**

**Renforcement de la plateforme Ma Rénov Bordeaux Métropole au  
service de la massification de la rénovation énergétique - Subvention  
européenne ' ELENA ' - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-327**

En juillet 2017, le Conseil métropolitain a adopté son Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie qui vise l'atteinte d'une métropole à énergie positive d'ici 2050. Celui-ci fixe l'objectif ambitieux de 9000 rénovations par an à partir de 2020 (3700 logements individuels, 3700 logements collectifs et 1600 logements sociaux) et 200.000 m<sup>2</sup> par an de bâtiments tertiaires à partir de 2030. Afin de massifier la rénovation énergétique et ainsi contribuer aux objectifs fixés, Bordeaux Métropole a sollicité et obtenu le soutien financier du dispositif ELENA pour un montant de 1,438 millions d'euros pour le développement de cette action sur trois ans. ELENA est une initiative conjointe de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Commission européenne dans le cadre du programme Horizon 2020.

Cette délibération a pour principaux objectifs l'approbation du plan de financement prévisionnel et l'encaissement des crédits européens.

**Unanimité**

**Madame  
WALRYCK  
61**

**Organisation de la 21ème édition des Assises européennes de la  
transition énergétique - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-328**

Bordeaux Métropole organise, du 28 au 30 janvier 2020, la 21ème édition des Assises européennes de la transition énergétique. Cette manifestation est coorganisée en alternance par la Communauté Urbaine de Dunkerque, Bordeaux Métropole et le Grand Genève. Ce colloque a pour principal objectif de démontrer que les collectivités jouent un rôle prépondérant dans la mise

en œuvre des politiques énergétiques territoriales en lien avec les autres domaines de la politique urbaine : urbanisme, habitat, économie, environnement, social.

Les éditions bordelaises de 2015 et 2017 ont réunis plus de 3 000 congressistes autour des enjeux de la transition énergétique en mettant en avant les actions portées par les collectivités. Des débats, des ateliers et des temps d'échanges sur les bonnes pratiques et les projets innovants des collectivités sont proposés. Au travers du Carrefour des métiers, cette manifestation invite les lycéens, étudiants et professionnels à se rencontrer pour présenter les nouvelles filières professionnelles et proposer des offres d'emplois. En complément, initié dès 2017 par Bordeaux Métropole, il est proposé de définir avec les acteurs locaux (associations, entreprises et communes), un programme d'animation à destination du grand public appelé le « off » des Assises européennes de la transition énergétique.

#### **Unanimité**

**Madame  
WALRYCK  
62**                      **Programme de rénovation énergétique de l'habitat - Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt "Programme facilaréno - Mise en œuvre du dispositif dorémi pour les territoires de Nouvelle-Aquitaine" - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-329**

Bordeaux Métropole a engagé dès 2017 le déploiement et l'animation de la plateforme de de la rénovation énergétique de l'habitat « Ma Rénov Bordeaux Métropole ». Guichet unique de la rénovation énergétique sur le territoire, la plateforme conseille, accompagne et oriente les particuliers dans leurs projets de rénovation. Parmi ses missions, Ma Rénov Bordeaux Métropole vise à animer la communauté d'acteurs de la rénovation et à accompagner la montée en compétence des professionnels sur le sujet de la rénovation énergétique des logements. L'appel à manifestation d'intérêt auquel il est proposé de soumettre la candidature de Bordeaux Métropole contribuerait à l'objectif de former des professionnels du bâtiment aux exigences de la rénovation au niveau Bâtiment basse consommation (BBC) et à la structuration de groupements locaux d'artisans proposant des offres en rénovation globale performante.

#### **Unanimité**

**Madame  
WALRYCK  
63**                      **Partenariat Ma Rénov' - Charte d'engagement des professionnels du bâtiment pour la rénovation énergétique performante de l'habitat - Décision - Autorisation de signature  
Délibération n° 2019-330**

Pour mettre en œuvre son programme de rénovation énergétique de l'habitat, Bordeaux Métropole a engagé en 2017 le déploiement et l'animation de la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé « Ma Rénov Bordeaux Métropole ». Guichet unique de la rénovation énergétique sur le territoire, la plateforme conseille, accompagne et oriente les particuliers dans leurs projets de rénovation. Ce service public neutre et gratuit est doté de moyens humains et financiers pour répondre à l'objectif ambitieux fixé dans le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie d'initier la rénovation énergétique de 9 000 logements par an dès 2020.

Parmi ses missions, Ma Rénov Bordeaux Métropole vise à animer la communauté d'acteurs de la rénovation et favoriser la mise en relation avec des professionnels de confiance et de qualité. La présente charte s'adresse aux professionnels du bâtiment (entreprises et artisans) intervenant dans le secteur des travaux d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et qui témoignent d'une volonté d'apporter une prestation de qualité aux ménages bénéficiant d'un accompagnement par « Ma Rénov Bordeaux Métropole ».

Outre le fait de devenir un des acteurs de confiance du parcours d'accompagnement du particulier, la signature de la charte d'engagement pour la rénovation énergétique performante de l'habitat privé sur le territoire de Bordeaux Métropole par des professionnels du bâtiment qualifiés facilite leur mise en relation avec les particuliers via le site internet [marenov.bordeaux-metropole.fr](http://marenov.bordeaux-metropole.fr).

### **Unanimité**

**Madame  
WALRYCK  
64**                      **Bordeaux - Convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique - Modifications unilatérales du contrat - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-331**

Bordeaux Métropole, Enedis et EDF ont engagé des négociations mi-2018, visant au renouvellement de conventions de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique arrivant prochainement à terme sur les communes de Bordeaux, Bègles et Saint-Médard-en-Jalles.

A l'issue des négociations, les parties ont avancé sur les thématiques techniques mais ne sont pas parvenues à converger sur la question fondamentale de la durée du futur contrat.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole se voit dans l'obligation d'apporter des modifications à la convention de concession actuelle portant sur le périmètre de la ville de Bordeaux de manière unilatérale et ce afin :

- de garantir la continuité du service par une prolongation adaptée de la durée d'exécution de la convention, jusqu'au 31 décembre 2023,
- d'adapter les modalités d'exploitation du service dans les limites de ce qui est nécessaire au bon fonctionnement du réseau avec la réalisation d'investissements de renouvellement et de sécurisation du réseau.

**MM. FEUGAS, TURBY et GUICHARD sont intervenus sur ce dossier.**

### **Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Madame  
WALRYCK  
65**                      **Saint-Médard-en-Jalles - Convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique - Modifications unilatérales du contrat - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-332**

Bordeaux Métropole, Enedis et EDF ont engagé des négociations mi-2018, visant au renouvellement de conventions de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique arrivant prochainement à terme sur les communes de Bordeaux, Bègles et Saint-Médard-en-Jalles.

A l'issue des négociations, les parties ont avancé sur les thématiques techniques mais ne sont pas parvenues à converger sur la question fondamentale de la durée du futur contrat.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole se voit dans l'obligation d'apporter des modifications à la convention de concession actuelle portant sur le périmètre de la ville de Saint-Médard-en-Jalles

de manière unilatérale et ce afin :

- de garantir la continuité du service par une prolongation adaptée de la durée d'exécution de la convention, jusqu'au 31 décembre 2023,
- d'adapter les modalités d'exploitation du service dans les limites de ce qui est nécessaire au bon fonctionnement du réseau avec la réalisation d'investissements de renouvellement et de sécurisation du réseau.

**Unanimité**

**Madame  
WALRYCK  
66**                      **Distribution publique d'électricité - Signature de trois conventions -  
Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-333**

Bordeaux Métropole, ENEDIS et EDF ont engagé en juillet dernier des négociations visant au renouvellement des contrats de concession de distribution publique d'électricité des communes de Bordeaux, Bègles et Saint-Médard.

Au-delà de la formalisation du contrat de concession lui-même, les négociations ont permis d'identifier des besoins de partenariats techniques sur trois thématiques, qui se sont traduits par la formalisation de 3 conventions :

1. La convention de partenariat pour la transition énergétique, permettant le partage de données techniques du réseau, afin de faciliter la réalisation des objectifs de transition énergétique du Plan d'action pour un territoire durable à Haute qualité de vie, passée avec ENEDIS,
2. La convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution des 28 communes passée avec Enedis, le SDEEG et le SIE Médoc,
3. La convention relative à la co-construction de projets, à la coordination et à l'exécution des travaux, permettant de maîtriser les coûts unitaires, de limiter l'impact et la gêne de ces travaux pour les usagers et d'améliorer la qualité et la sécurité associées.

L'autorisation de signature de ces trois conventions est sollicitée.

**Unanimité**

#### **Collecte, tri et traitement des déchets - M. Dominique Alcala**

**Monsieur  
ALCALA  
67**                      **Reprise des Déchets Diffus Spécifiques Ménagers (DDS) sur les  
centres de recyclage de Bordeaux Métropole - Protocole d'accord  
transactionnel - Société SIAP / Bordeaux Métropole - Autorisation et  
Signature  
Délibération n° 2019-334**

Dans le cadre de l'application de la Responsabilité élargie du producteur (REP), la CUB a signé en date du 20 décembre 2013, une convention avec l'éco-organisme Eco-DDS, en charge par le Ministère de la gestion des Déchets diffus spécifiques (DDS) des ménages, collectés séparément sur les centres de recyclage. Cet agrément est arrivé à expiration le 31 décembre 2018 et la procédure de renouvellement de la filière REP DDS n'était toujours pas actée avec les pouvoirs publics en début d'année 2019.

Afin d'assurer la continuité de la prestation, a été confiée temporairement la mission de collecter et de traiter les déchets DDS catégories 3 à 10, au prestataire SIAP Sas, dans l'attente de validation de l'agrément ci-dessus par les pouvoirs publics.

Après négociations, un protocole transactionnel vous est proposé entre la société SIAP et Bordeaux Métropole permettant la rémunération de la société SIAP pour cette période transitoire du 15 janvier 2019 au 05 avril 2019. Le montant total est de 85 238,29 € HT soit 93 762,12 € TTC.

## Unanimité

**Monsieur  
ALCALA  
68**                      **Renouvellement de la convention avec EcoDDS pour la reprise des Déchets diffus spécifiques ménagers (DDS) sur les centres de recyclage de Bordeaux Métropole, suite à leur nouvel agrément - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-335**

Dans le cadre de l'application de la Responsabilité élargie du producteur (REP), Bordeaux Métropole a signé en date du 20 décembre 2013, une convention avec l'éco-organisme Eco-DDS, en charge par le Ministère, de la gestion des Déchets diffus spécifiques (DDS) des ménages, collectés séparément sur les centres de recyclage. Cette convention a permis la collecte gratuite d'un certain nombre de déchets diffus spécifiques apportés par les usagers sur les centres de recyclage de Bordeaux Métropole. Les DDS non pris en charge par la REP étant, quant à eux, collectés par l'intermédiaire d'un marché spécifique prévu à cet effet.

Les DDS ménagers désignent les déchets ménagers issus des produits des catégories de l'article R543-228 du Code de l'environnement pour lesquelles EcoDDS est agréé, et mentionnés dans l'arrêté Produits du 16 août 2012 fixant la liste des produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement prévue aux I et III de l'article R543-228 du Code de l'environnement.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2018.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention avec l'éco-organisme pour la période 2019/2024.

## Unanimité

**Soutien aux événements d'intérêt métropolitain et à la programmation culturelle sur les territoires - M. Michel Héritié**

**Monsieur  
HERITIE  
69**                      **Crous de Bordeaux Aquitaine - Festival les Campulsations - Année 2019 - Subvention d'aide à une manifestation- Convention - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-336**

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Bordeaux Aquitaine œuvre pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants. Il organise chaque année depuis 12 ans un festival de rentrée des campus universitaires. Pour son financement, Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à cette manifestation, à hauteur de 15 000€ pour un budget prévisionnel de 129 000€, soit 11,63% du budget global de la manifestation.

Bordeaux Métropole propose une subvention à hauteur de 8000€ pour un budget prévisionnel de 129 000 € (soit 6,2%) du budget global de la manifestation, à charge pour le Crous d'équilibrer son budget.

A noter que le festival est subventionné par la Métropole depuis 2016 à hauteur de 8 000€.

## Unanimité

**Monsieur  
HERITIE  
70**                      **Subvention 2019 au Projet Démon - Opéra national de Bordeaux - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-337**

Initié par la Philharmonie de Paris en 2010, Démon est un dispositif d'enseignement collectif de la musique fondé sur la pratique instrumentale en orchestre destiné à des enfants vivant dans des quartiers relevant de la « politique de la ville » ou des territoires ruraux éloignés des lieux de pratique culturelle.

Depuis octobre 2016, 114 enfants de 7 à 12 ans de la Métropole et de la Gironde prennent part à l'aventure de l'orchestre des jeunes Demos et ce, pour une durée de trois ans.

Bordeaux Métropole est sollicitée pour le soutien de ce programme à hauteur de 15 000€ pour un budget prévisionnel de 341 800 €, soit 4,38% du budget global du programme.

**Unanimité**

**Monsieur  
HERITIE  
71**                      **Opéra national de Bordeaux - Projet de déplacement Demos - Année  
2019 - Subvention d'aide à une manifestation - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-338**

Initié par la Philharmonie de Paris en 2010, Demos est un dispositif d'enseignement collectif de la musique fondé sur la pratique instrumentale en orchestre destiné à des enfants résidant dans des quartiers relevant de la « politique de la ville » ou des territoires ruraux éloignés des lieux de pratique culturelle.

Depuis octobre 2016, 114 enfants de 7 à 12 ans de la Métropole et de la Gironde prennent part à l'aventure de l'orchestre des jeunes Demos, et ce pour une durée de trois ans.

Pour aider au financement du déplacement de l'Orchestre Demos à Paris, en vue du concert exceptionnel de fin de programme qui sera joué à la Philharmonie le 23 juin 2019, Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre d'une subvention exceptionnelle d'aide à ce déplacement à hauteur de 6 813€ pour un budget prévisionnel de 45 166 €, soit 15,08% du budget global du programme.

**Unanimité**

#### **Relations internationales et coopération décentralisée - M. Michel Vernejoul**

**Monsieur  
VERNEJOU  
72**                      **Reversement d'une aide financière de l'Agence de l'eau Adour-  
Garonne à deux partenaires de Bordeaux Métropole bénéficiaires du  
dispositif Oudin-Santini au Cameroun et au Mexique - Décision -  
Autorisation de signature  
Délibération n° 2019-339**

Signature de deux avenants qui permettront le reversement d'une aide financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à deux projets bénéficiaires d'une subvention de Bordeaux Métropole au Cameroun et au Mexique (Communauté Urbaine de Douala et Municipalité de Purisima del Rincon, partenaires de Bordeaux Métropole dans le cadre de ses accords de coopération décentralisée).

**Unanimité**

#### **Agroalimentaire - M. Max Coles**

**Monsieur COLES  
73**                      **Régie du marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne - Compte  
financier de l'exercice 2018 - Rapport de gestion et rapport d'activité -  
Présentation  
Délibération n° 2019-340**

Le conseil d'administration du Marché d'intérêt national (MIN) réuni le 28 mars 2019 a adopté le

compte financier de l'exercice 2018 ainsi que le rapport de gestion et rapport d'activités de la Régie. Le résultat de l'exercice 2018 soit 101 027 € est en légère hausse par rapport à 2017 (+2,8 %). Le résultat d'exploitation positif et en progression (+266 870 €) témoigne du dynamisme des actions engagées par le MIN ces dernières années.

#### **Communication effectuée**

#### **Parcs urbains - Mme Andréa Kiss**

**Madame KISS**      **SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Parc des Jalles - Acquisition foncière**  
**74**                    **au titre des espaces naturels et de la préservation des milieux -**  
**Action du contrat de codéveloppement 2018 - 2020 - Subvention**  
**d'investissement - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2019-341**

Bordeaux Métropole et dix communes, dont Saint-Médard-en-Jalles, mènent une action de protection et de valorisation des espaces naturels du Parc des Jalles. La commune de Saint Médard-en-Jalles vise en particulier son territoire des jalles, situé en zone Natura 2000. Pour cela, elle mène une action de maîtrise foncière auprès de propriétaires et vient d'acquérir deux parcelles dans le cadre d'un projet visant à protéger ses espaces naturels majeurs et les rendre également accessibles aux habitants, dans un but de qualité de vie et d'éducation aux sujets d'eau et de nature.

#### **Unanimité**

#### **Métropole numérique - M. Alain Turby**

**Monsieur TURBY**    **Mise à disposition de services de radiocommunication sur**  
**75**                    **l'infrastructure nationale partageable des transmissions - Décision -**  
**Autorisation**  
**Délibération n° 2019-342**

Depuis plusieurs années, les différentes polices municipales du territoire français réclamaient un moyen de communication commun avec les forces de l'ordre (police nationale et/ou gendarmerie) afin de permettre un partage d'informations mais aussi de renforcer la sécurité des agents lors d'interventions sur la voie publique.

Suite à la vague d'attentats ayant eu lieu depuis 2012 en France, le Ministère de l'Intérieur a expérimenté une interopérabilité des réseaux de radiocommunication des polices municipales et des forces de sécurité de l'Etat, avant de la généraliser, le 14 avril 2015, par la circulaire NOR UNTK1504903J.

Cependant, les communes ont trouvé que la solution élaborée par le ministère avait un coût trop élevé et était peu pratique. Face à cette situation, Bordeaux Métropole a étudié, avec des communes pilotes, la possibilité d'interconnecter le réseau Tetra avec les infrastructures radio de la police nationale et de la gendarmerie. A l'issue de résultats favorables, Bordeaux Métropole propose de mettre à disposition des 28 communes métropolitaines ce service.

#### **Unanimité**

## **Risques technologiques et naturels - M. Kévin Subrenat**

**Monsieur  
SUBRENAT  
76**

**Avis sur les statuts du SMBVAM (Syndicat mixte des bassins versants  
de l'Artigue et de la Maqueline) - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2019-343**

Par délibération n°2015/767 en date du 27 novembre 2015, Bordeaux Métropole a décidé de prendre par anticipation, au 1er janvier 2016 la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations), qu'un arrêté préfectoral est venu confirmer.

Cette prise de compétence anticipée a conduit à une substitution de Bordeaux Métropole au sein du Syndicat mixte des bassins versants de l'Artigue et de la Maqueline (SMBVAM) exerçant la compétence GEMAPI, en lieu et place de ses communes membres.

Par délibération du Comité syndical du 13 avril 2019, un nouveau projet de statuts a été voté.

Le présent rapport a pour objet d'émettre un avis favorable sur les nouveaux statuts du SMBVAM.

**Unanimité**

Le Secrétaire de séance

M. Christophe DUPRAT